

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

L'année 2020 commence mal : de nombreuses tempêtes en Europe, des économistes qui nous annonçaient un krach boursier pour l'année et puis ce virus qui vient de loin pour finalement s'étendre partout dans le monde.

Pourtant, dès le mois de janvier, j'avoue que nous avons comme un brin d'optimisme pour notre profession de producteurs de lait. Nous avons, à l'EMB, rencontré deux fois le nouveau Commissaire européen qui nous paraît beaucoup moins libéral que son prédécesseur Hogan. Il a l'air conscient des enjeux de demain pour l'agriculture et les agriculteur.trice.s, pour l'environnement, mais aussi pour les habitant.e.s de la planète. Nous devons produire plus sain, plus propre et plus près des consommateurs et consommatrices. À nous de convaincre qu'il faut des prix rémunérateurs pour que ce soit durable et surtout tenable. Pour le bien-être de tous, pour de nombreuses exploitations et installations sur tout le territoire. Enfin nous avons l'impression que notre combat contre le néolibéralisme porte un peu ses fruits !

Chez de nombreux citoyen.ne.s, ce fameux virus fait bondir et resurgir des réflexions qui, à l'EMB, sont les nôtres depuis des années. Des réflexions qui s'apparentent au « bon sens paysan ». À l'heure où j'écris cet édit, nous pensons déjà aux médicaments et aux équipements médicaux qui manquent cruellement en Europe. Normal, la majeure partie de leur production se concentre en Asie. Notre indépendance médicale est mise à mal ! Très dur quand on sait que par manque, il faut faire des choix. Qui allons-nous pouvoir soigner et sauver ?

Nous en sommes arrivés là, car depuis des années, le système d'économie de marché, d'un néolibéralisme à outrance, est roi. La protection et le soutien de nos laboratoires, de nos chercheurs, de notre système de santé et donc de notre médecine ont été bafoués. Nous ne pouvons l'accepter ! C'est insupportable !! Pourtant de nombreuses organisations se sont mobilisées contre ce système depuis de nombreuses années. Tout ça pour vous dire que nous nous dirigeons exactement de la même façon concernant notre agriculture, notre garde-manger !

J'ose espérer que suite à ce tragique moment nos dirigeants mettront en place les bonnes solutions, dans le sens du « bon sens paysan ». Nous supplions les États membres d'activer notre **Programme de Responsabilisation face au Marché** dès maintenant !

Notre cheval de bataille à l'EMB a toujours été l'adaptation de la production laitière aux besoins réels du marché, mais aussi le renforcement des paysans et paysannes par le biais de leur regroupement en organisations de producteurs. Toujours dans le but d'avoir des prix rémunérateurs, un revenu décent, afin de maintenir, voire de développer le nombre de travailleurs de la terre.

L'autosuffisance alimentaire en Europe, c'est maintenant ! Mais je peux vous certifier que ce n'est plus le cas aujourd'hui et ça depuis des années. Nous devons changer de système, car après les médicaments, ce seront les aliments de première nécessité qui manqueront.

Prenez soin de vous et de votre famille et devenez résistants ! C'est notre devoir à toutes et à tous.

EMB bulletin avril 2020

- Crise liée au coronavirus : la pression sur le marché du lait augmente
- Coronavirus : les laiteries et leurs fédérations doivent agir
- Un prix du lait qui n'augmente pas malgré une production historiquement basse : bilan mitigé du « Tapis vert » !
- La directive nitrates : situation en France et en Irlande
- Quand le lait chocolaté Fairebel rejoint l'ambition des femmes productrices de cacao

Contact

EMB - European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935
Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

Crise liée au coronavirus : la pression sur le marché du lait augmente

© Astrid Sauvage

Les effets de la pandémie du coronavirus frappent désormais durement le marché laitier. Semaine après semaine, les problèmes et les défis se multiplient, tant du côté des exploitations agricoles que des laiteries.

Depuis plusieurs semaines consécutives, les signaux des marchés européen et international montrent une forte tendance à la baisse. Bien que l'indice mondial du Global Dairy Trade se soit légèrement redressé de 1,2 % lors de la dernière vente aux enchères, il avait déjà fortement baissé pendant quatre semaines consécutives depuis le début du mois de février. Les prix sur le marché italien du lait spot ont également fortement chuté. Le prix moyen du mois d'avril s'est effondré de 9,34 % par rapport au mois précédent et est maintenant de 30,75 EUR/100 kg. Par rapport à avril 2019, cela représente

une baisse de 21,28 %.

Les cours des contrats à terme sur les produits laitiers à la Bourse européenne de l'énergie (EEX) ont également baissé de manière significative. Les contrats de beurre pour le mois de mai conclus le 7 avril ont chuté de 10,6

% par rapport à la semaine précédente, pour atteindre 2 754 EUR/t.

Les prix du lait écrémé en poudre et du beurre dans l'UE sont également en baisse. Le prix du lait écrémé en poudre a encore diminué de 4,4 % la semaine dernière, pour atteindre 218 EUR/100 kg. La semaine précédente, les prix avaient déjà chuté de 5,7 %. Les cotations du beurre s'élèvent actuellement à 342 EUR/100 kg. Cela signifie une diminution supplémentaire de 2 % par rapport à la semaine précédente.

Situation critique pour les producteurs de lait

Les producteurs laitiers sont soumis à une pression croissante, notamment en raison de l'augmentation de la production laitière. Certains États membres signalent que certaines petites laiteries refusent déjà de collecter le lait en raison de problèmes de capacité. Dans différents pays, un effondrement du prix du lait s'annonce. En Lituanie, le prix du lait cru a été réduit de 3 à 5 centimes à partir du premier avril, ce qui représente environ 20 % du prix total.

Dans de nombreux pays, des appels sont lancés en faveur de mesures visant à limiter la production de lait afin de contrer une nouvelle crise du marché laitier.

Vanessa Langer et Regina Reiterer, EMB

Coronavirus : les laiteries et leurs fédérations doivent agir

Les mesures visant à empêcher une propagation encore plus rapide du coronavirus prennent des formes de plus en plus marquées. On peut supposer que les achats de précaution de la population entraînent actuellement une légère augmentation de la demande en produits laitiers de longue conservation. Dans son ensemble, toutefois, le marché du lait va mal. Le fait que des représentants de certaines laiteries nous aient demandé de nous engager en faveur d'un stockage immédiat, dans le cadre de l'intervention d'État, est très révélateur.

© BDM

Dans cette situation si particulière, nous attendons des laiteries qu'elles mettent fin à leur opposition à la mise en place immédiate d'instruments efficaces de gestion de crise au niveau européen. Face aux fluctuations actuelles du marché, nous devons apporter une réponse efficace et concrète allant au-delà d'un simple appel à la déontologie des autres acteurs du marché. Nous avons besoin d'une réduction rapide, limitée dans le temps et dans toute l'Europe, des volumes de lait afin d'éviter que les prix ne dévissent. Nous ne pouvons pas risquer que cette crise détruise de manière irréparable des structures paysannes dont la population a tant besoin pour son approvisionnement.

Nous demandons à tous nos collègues de soutenir activement cette revendication. Dans une période aussi dramatique pour l'économie, nous devons nous appuyer sur la solidarité de tous les acteurs du marché – des laiteries comme de nos collègues. Tous doivent agir pour atténuer les dommages prévisibles que subiront les exploitations laitières. Dans la situation actuelle, il ne peut être question de ménager les susceptibilités, d'imposer son point de vue ou de s'inquiéter (bien inutilement) d'un prétendu retour aux quotas laitiers : tous doivent faire preuve de pragmatisme et se serrer les coudes.

Devant l'énormité des conséquences pour l'ensemble de la société et les besoins considérables de financements dans tous les secteurs, tous les leviers doivent être actionnés dans le sens de la réduction des dégâts. Nous voyons également la vitesse avec laquelle des décisions politiques peuvent être prises et mises en œuvre, quand une volonté commune existe. Les décisions des parlements régionaux de Bavière, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et de Saxe-Anhalt en 2016 ont montré qu'il était possible de former un consensus, au-delà des lignes partisans, en faveur d'une réduction européenne et limitée dans le temps des volumes de lait en tant qu'instrument de gestion de crise.

Le monde politique, qui fonctionne lui aussi en mode de crise, a désormais besoin d'un signal commun des éleveurs laitiers et des laiteries en faveur de mesures efficaces sur les volumes ! C'est ainsi que nous obtiendrons des décideurs politiques qu'ils agissent rapidement et sans bureaucratie inutile. La crise du marché du lait de 2015/2016 avait déjà montré que la simple annonce de mesures de réduction des volumes de lait pouvait déjà suffire à stabiliser le marché.

Aldi annonce un accord rapide sur les contrats de lait de consommation

Les manifestations massives d'agriculteurs et d'agricultrices organisées par l'organisation «*Land schafft Verbindung*» ont porté leurs fruits. Dans un communiqué de presse, la chaîne de discount a annoncé qu'elle avait trouvé un accord sur les contrats avec les laiteries. Aldi, qui représente près de 12 % du volume de lait en Allemagne, s'est accordé avec les laiteries sur une hausse des prix de 4 à 5 centimes par litre. Toutefois, cette légère augmentation ne s'appliquera qu'au lait de consommation. Nous souhaitons remercier sincèrement toutes les militantes et tous les militants. Tout ceci nous rappelle la situation de juin 2008. Lors des manifestations massives des éleveurs laitiers, Lidl avait fait augmenter le prix du lait de consommation de 10 centimes/litre. Les conditions cadres du marché n'avaient toutefois pas été modifiées, les revendications de l'association allemande des producteurs laitiers (BDM) ayant été bloquées. La suite est connue – le cycle suivant de négociations sur les prix amorça la chute des prix au producteur.

Bundesverband Deutscher Milchviehhalter e.V. (BDM)

Un prix du lait qui n'augmente pas malgré une production historiquement basse : bilan mitigé du « Tapis vert » !

© Deborah Cordwell

L'organisation paysanne Uniterre a pris connaissance de la récente décision de l'IP Lait (Interprofession du Lait) de ne pas augmenter le prix indicatif du lait d'industrie pour le prochain trimestre. L'étonnement et l'indignation sont

grands au sein de la Commission de lait qui s'est penchée sur la situation.

Il est constaté en premier lieu que la loi du marché, normalement régie par l'offre et la demande, ne fonctionne décidément que dans un sens. Alors que l'année laitière s'est achevée sur un volume total historiquement bas, le plus faible depuis 2007, les acheteurs et distributeurs estiment toujours qu'il n'est pas nécessaire de revaloriser la matière première. Comme toujours, les producteur.trice.s ont dû s'incliner et accepter le maintien du statu quo, à 71 centimes par kilo pour le segment A. Rappelons en plus que ce prix n'a qu'une valeur indicative, que les acheteurs paient toujours un prix inférieur, mais que l'augmentation du prix indicatif permet en général l'augmentation du

prix réalisé.

Deuxièmement, alors que l'IP Lait se félicite de la mise en œuvre du standard de durabilité du « Tapis vert »*, plusieurs producteur.trice.s ont signalé que leur acheteur avait modifié les pourcentages de lait A et B dans leur décompte de lait. Les 3 centimes de supplément promis par le « Tapis vert » ne s'appliquant

qu'au segment A, si le pourcentage de ce segment baisse au profit du segment B, alors les producteur.trice.s sont une nouvelle fois floués. En plus de cela, leur prix du lait moyen (incluant le segment A et B) a même baissé entre septembre 2019 et janvier 2020. Le rapport des Producteurs suisses de lait (PSL) sur la surveillance du prix du lait de décembre 2019 confirme cet état de fait. Un nouveau tour de passe-passe pour ne pas verser aux familles paysannes le revenu qui leur est dû. Dès lors, quelle confiance peut-on encore accorder aux représentants des producteur.trice.s siégeant à l'IP Lait, puisqu'ils ne remplissent pas leur rôle ? Et bien sûr, n'oublions pas que pour les consommateur.trice.s, les prix ont augmenté !

Vive les importations de beurre !

Pour couronner le tout, l'article de l'Agri du 28 février intitulé « Des importations de beurre seront nécessaires pour combler le marché », où la FSFL (Fédération des Sociétés Fribourgeoises de Laiterie) est interviewée, nous laisse un goût très amer. Oui, tout porte à croire que nous nous dirigeons vers un risque d'ouverture de la ligne blanche, au vu des stocks de beurre qui sont quasi nuls en ce début d'année et la pénurie de matières premières qui semble nous attendre en fin d'année. Il est consternant de voir qu'aucune mention n'est faite de la nécessité d'une augmentation du prix du lait aux producteur.trice.s. Encore une fois, les fédérations laitières ne sont-elles pas censées défendre les producteur.trice.s de lait ? Nous peinons à le croire.

La Commission de lait d'Uniterre demande à l'IP Lait ainsi qu'à la FPSL (Fédération des Producteurs Suisses de Lait) une adaptation à la hausse du prix du lait segment A, des éclaircissements valables pour justifier l'augmentation de la proportion de segment B et une réelle application du « Tapis vert » ! Si nous voulons arrêter l'hémorragie parmi nos producteur.trice.s de lait et maintenir une production de lait de centrale en Suisse, et ainsi éviter une ouverture de la ligne blanche, nous devons nous battre pour un meilleur prix du lait aux producteur.trice.s ! Si une raison supplémentaire de revaloriser le prix du lait s'avère nécessaire, on rappelle que la Coopérative du Lait équitable, dont le succès initial ne se dément pas, prouve que les consommateur.trice.s suisses sont prêt.e.s à soutenir les familles paysannes.

Extrait du communiqué de presse d'Uniterre du 10 mars 2020

* Le « Tapis vert » est un nouveau standard sectoriel pour le lait et un instrument visant à distinguer le lait et les produits laitiers suisses de ceux de l'étranger. L'IP Lait a introduit le « Tapis vert » pour le lait de centrale au 1er septembre 2019. Conformément au règlement, les exploitants satisfaisant aux exigences ont droit à un supplément de 3 centimes par kilo

La directive nitrates : situation en France et en Irlande

Notre nouvelle série est consacrée à la directive sur les nitrates et sa mise en œuvre dans les différents pays, les dispositions nationales et les défis pour les agriculteurs. Nous commençons par la France, dont le système est très complexe, et présentons les dérogations irlandaises sur les nitrates.

© Myriam Zilles, Pixabay

Directive sur les nitrates: le cas de la France

En France, la réglementation sur les apports azotés est très complexe du fait d'un empilement des textes régionaux et départementaux. De plus, des réglementations s'appliquent en fonction des bassins versants.

La quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement par hectare de surface agricole utile doit être inférieure ou égale à 170 kg d'azote. Pour les vaches laitières, la norme de production d'azote par animal dépend de la référence laitière du troupeau et du temps passé à l'extérieur, notamment en pâture. D'une manière générale, le plafond d'azote organique de 170 unités n'est plus un problème. En effet, de nombreuses règles techniques empêchent de dépasser ce plafond et la France n'a plus pour objectif une demande de dérogation aux 170 unités. Les éleveurs ont l'obligation de tenir à jour un plan prévisionnel de fumure et un cahier d'enregistrement des pratiques.

Concernant les exigences liées aux techniques d'épandage, les distances par rapport aux cours d'eau dépendent du type de fertilisant, de la pente des parcelles et de la présence ou non, en bordure de cours d'eau, d'une bande végétalisée, c'est-à-dire pérenne et non fertilisée. Si la pente est inférieure à 10 %, la distance minimale est de 35 mètres. Si la pente est supérieure à 10 %, elle est de 100 mètres. Il est interdit d'épandre sur un sol détrempé, enneigé ou gelé (dans ce dernier cas, l'interdiction ne concerne pas les fumiers compacts).

Des mesures spéciales sont d'application dans les zones d'action renforcées : le solde azoté doit être inférieur à 50 kg/ha (ou une moyenne tri-annuelle inférieure à 50 kg/ha). Celui-ci est calculé sur l'ensemble de l'exploitation par la différence entre les apports organiques, y compris les déjections au pâturage, et les minéraux et exportations azotées des cultures. Il existe des dérogations liées aux épandages azotés dans le cas d'irrigation, d'apport d'engrais de manière localisée lors de semis ou lors de compléments nutritionnels foliaires.

Alexandre Chédeville, OPL-CR

La dérogation irlandaise sur les nitrates

La dérogation sur les nitrates (qui permet aux agriculteurs de dépasser 170 kg N/ha) sera maintenue jusqu'à la fin 2021, la fin du quatrième programme. Actuellement, plus de 7 000 agriculteurs pratiquant l'élevage intensif et représentant 11 % de la surface agricole du pays et 20 % du cheptel bovin, ont bénéficié de cette dérogation en 2018, un chiffre largement inchangé en 2019. De plus, 5 000 autres éleveurs, comptant pour 13 % du cheptel bovin, ont dépassé la limite d'effluents d'élevage de 170 kg N/ha, mais ont exporté du purin ou ont pris d'autres mesures pour se conformer à la limite.

De nouvelles règles pour les exploitations sous dérogation ou excédant 170 kg N/ha mais qui exportent vers d'autres pays pour respecter la limite de la dérogation

La dérogation actuelle sur les nitrates prévoit qu'au moins 50 % du purin produit dans l'exploitation doit être épandu avant le 15 juin. Des équipements d'épandage à faible émission doivent être utilisés pour tous les épandages de purin après le 15 juin.

Liste des mesures proposées pour 2020 / 2021

- Les exploitations produisant plus de 170 kg N/ha (y compris celles qui exportent du purin pour éviter une dérogation) doivent participer à un programme obligatoire de chaulage.
- Les agriculteurs qui obtiennent une dérogation doivent suivre une formation obligatoire sur la gestion des nutriments.
- Le purin doit être épandu à l'aide d'équipements d'épandage à basse émission après le 15 avril dans les exploitations produisant plus de 170 kg N/ha (y compris celles qui exportent du purin pour éviter une dérogation).
- Tout le purin produit dans les exploitations produisant plus de 170 kg N/ha (y compris celles qui exportent du purin pour éviter une dérogation) doit être épandu à l'aide d'équipements d'épandage à basse émission.
- Les agriculteurs qui obtiennent une dérogation devront mesurer régulièrement la pousse de l'herbe. Des formations correspondantes seront fournies aux agriculteurs.
- Pour les nouveaux sursemis, les exploitations qui bénéficient d'une dérogation devront incorporer du trèfle dans leur mélange de semences.
- Les agriculteurs ne pourront pas demander de dérogation sur les nitrates pour des terres communales. De même, les terres communales ne pourront pas être incluses dans le calcul de la quantité d'engrais que peut employer l'exploitation.
- Les agriculteurs produisant plus de 170 kg N/ha (y compris ceux qui exportent du purin pour éviter une dérogation) doivent réduire la quantité de protéines brutes lors de l'achat de fourrage concentré.
- Les agriculteurs qui obtiennent une dérogation devront prendre des mesures en faveur de la biodiversité, dont les détails doivent encore être finalisés.

Paul Smyth, Irish Creamery Milk Supplier Association (ICMSA)

Quand le lait chocolaté Fairebel rejoint l'ambition des femmes productrices de cacao

Depuis octobre 2019, le cacao dans le lait chocolaté Fairebel est certifié Fairtrade, garantissant un meilleur prix aux cacaoculteurs. Le produit est au goût du consommateur : en trois mois, 335 637 berlingots ont été écoulés. Ce succès commercial permet aussi à la coopérative Fairecoop de contribuer à un projet de leadership économique féminin dans les régions productrices de

cacao en Côte d'Ivoire.

Fairebel et Fairtrade se basent sur des valeurs identiques : un prix juste, de bonnes conditions de travail et un avenir durable. Tous deux visent à rapprocher le consommateur des agriculteurs et à répondre à la demande du client, toujours plus soucieux des conditions de production des aliments qu'il consomme. Fin 2019, ces ambitions communes ont mené à un accord de

partenariat.

« Fairebel espérait depuis longtemps développer un projet qui soit également solidaire des cacaoculteurs de l'Afrique de l'Ouest », explique Erwin Schöpges, Président de la coopérative Fairecoop. Avec son lait entier goût chocolat, la coopérative achète du cacao à un prix juste, certifié par Fairtrade, et soutient un projet destiné à former des femmes leaders dans les régions

productrices de cacao en Côte d'Ivoire.

Des femmes leaders et fortes dans la filière cacao

La « Women's School of Leadership » fait partie de la stratégie de l'organisation Fairtrade pour renforcer la position des femmes et les encourager à assumer des rôles de cadres et responsables au sein des communautés agricoles.

C'est ainsi que Yadua Adingra est devenue Présidente de l'Association des femmes de la coopérative cacaoyère CAYAT après avoir suivi la formation. « J'ai réussi à convaincre les membres de la coopérative que j'étais la bonne personne pour ce poste en m'inspirant de ce que j'ai appris à la Women's School of Leadership », dit-elle.

Un succès commercial partagé

Le lait entier goût chocolat Fairebel faisait déjà partie des produits à succès de la marque. Ces trois derniers mois, 335 637 berlingots ont été dégustés au petit-déjeuner, dans la cour de récréation ou comme goûter.

La coopérative verse une prime supplémentaire d'un centime d'euro par unité vendue. « Nous souhaitons contribuer au projet Women's School of Leadership avec la somme de 3 356,37 € », stipule Schöpges. « Pour 2020, la coopérative belge va certainement dépasser le million de berlingots, ce qui nous permettra d'investir plus de 10 000 € dans ce beau projet. »

Extrait du communiqué de presse de Fairebel du 5 mars 2020